



Oissel, le 12 avril 2018

Stéphane BARRE

Maire d'Oissel
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Président du groupe communiste
et Républicain du Front de Gauche
Au Conseil départemental

Nos Réf. : SG

M. Pascal MARTIN
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin

76100 ROUEN

Objet : *Limitation de la vitesse autorisée sur les routes départementales*

Monsieur le Président, cher collègue,

Comme vous le savez, la décision prise par le gouvernement, sans aucune concertation préalable notamment auprès des départements, de limiter uniformément à 80 km/h la vitesse autorisée sur les routes départementales à deux voies à compter du 1^{er} juillet soulève une forte opposition.

De la part des associations d'usagers de la route, de la part de nombreux Conseils départementaux dont 31 ont pris l'initiative d'écrire au 1^{er} Ministre pour lui demander d'aménager cette mesure ou encore de la part de milliers d'élus locaux.

Il faut reconnaître que l'empressement gouvernemental à annoncer cette décision brutale manque particulièrement de discernement et entraîne une forte incompréhension, ainsi qu'un fort doute sur la réelle efficacité de cette mesure.

D'autant plus que l'analyse pour le moins sommaire sur laquelle repose cette décision est contestée par des éléments factuels tirés notamment de l'expérimentation conduite dans ce domaine sur plusieurs départements. Expérimentation qui a mis en évidence que cet abaissement de la vitesse autorisée n'a non seulement pas conduit à une diminution du nombre d'accidents mais qu'au contraire, les accidents légers se sont accrus.

Enfin, il nous paraît incompréhensible s'agissant de routes dont la gestion a été confiée par les lois de décentralisation aux départements, et alors même que nos collectivités sont en charge des collèges départementaux de sécurité routière amenés à analyser et à proposer des mesures correctives après chaque accident mortel survenu, nous ne puissions dire mot quant à l'application uniforme de cette limitation à 80 km/h.

..../..

En l'absence de Conseil départemental durant cette période et considérant que notre prochaine séance se situera quelques jours seulement avant l'entrée en vigueur de cette décision, notre groupe souhaiterait la tenue d'un débat, lors d'une réunion spécifique de la Commission infrastructure ou en Commission permanente afin de pouvoir déterminer la position de notre collectivité sur cette question et, le cas échéant, pouvoir engager des démarches en vue de demander l'aménagement de cette décision.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président et cher collègue, en l'expression de nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Stéphane BARRE